

Numéro	CFVU/2025-10-14/04
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	14/10/2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 14 octobre 2025 portant approbation du règlement des études de la
licence mention « science politique » de l'école de science politique de la Sorbonne**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 612-2 à L. 612-4 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif au diplôme national de licence ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;
Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de gestion de l'école de science politique de la Sorbonne en date du 19 septembre 2025.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement des études, ci-après annexé, de la licence mention « science politique » de l'école de science politique de la Sorbonne, qui entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le précédent règlement des études est abrogé à compter de cette même date.

Délibération CFVU/2025-10-14/04	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	32
Nombre de contre	2
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 14 octobre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DE LA LICENCE
SCIENCE POLITIQUE**

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de licence que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

Partie 1 : REGLEMENT DES ETUDES COMMUN LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;
Vu le règlement général du diplôme national de licence adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

Partie 2 : REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MENTION LICENCE

Précisions concernant les modalités de contrôle des connaissances

1. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, l'épreuve terminale est un écrit d'une durée de trois heures pour tous les étudiants, quel que soit leur régime. Le contrôle continu doit comprendre au moins trois notes.
2. Dans les matières faisant l'objet uniquement d'une épreuve terminale, celle-ci est constituée soit d'un oral soit d'un écrit d'une durée d'une heure.
3. Dans les matières faisant l'objet uniquement d'un contrôle continu, l'évaluation repose au minimum sur trois notes.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES LICENCE

Tableau de structuration de la mention

Mention : Science politique

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcou rs diplôm ant	Parcou rs dispen sé en langue étrangè re	Parcou rs à distanc e	Parcou rs délocal isé (hors campu s)	Parcou rs en partena riat	Nom et localisation du partenaire	Parcou rs appren tissage contrat de profess ionalis ation	Condition d'accès au parcours	Intitulé(s) parcours amont(s) ou pré-requis
Science politique		L1	X							Parcoursup	
Science politique		L2	X							E-candidat	Science politique, Science sociale, CPGE
Science politique		L3	X							E-Candidat	Science politique, Science sociale, CPGE

Tableau des stages

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Modalités Stage	Durée minimale du stage
Science politique		L1	Facultatif	
Science politique		L2	Facultatif	
Science politique		L3	Facultatif	